

Réunion du 26 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 80

Nombre de votants : 88

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-six janvier à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÈQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, AYALA-BARON Didier, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :**

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Loïc COUTRY), Albert LASSEURRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à Mme Marie DE MORO), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

## **RAPPORT N° 17 : ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE D'UNE ZONE HUMIDE EN AMONT DU LAC DE LA BASE DE LOISIRS – DEMANDES DE SUBVENTION**

### **Rapporteur : M. Gérard DUCOS**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du croisement des enjeux de la communauté de communes de Lacq-Orthez d'amélioration de la qualité de l'eau du lac de la base de loisirs et de ceux d'Elyse Energy en termes de compensation environnementale.

Le profil de baignade révisé de la base de loisirs a été envoyé à l'ARS le 26 juin 2025. Il s'agit d'un document réglementaire qui s'impose aux gestionnaires de plan d'eau avec baignade et qui présente son fonctionnement, recense les sources de pollution et propose des mesures de gestion afin de prévenir et corriger tout problème sanitaire (en particulier lié à la présence de bactéries ou cyanobactéries). Parmi les mesures de gestion proposées afin d'améliorer la qualité de l'eau du lac, figure la création d'une zone humide en amont du lac pour épurer le ruisseau de BIRON et s'adapter face au changement climatique.

Parallèlement, dans le cadre du projet E-CHO, la compensation visée par Elyse Energy porte sur le maintien d'habitats ouverts ou à végétation rase (deux espèces cibles : le crapaud calamite et le petit gravelot).

Une étude technique complète serait donc nécessaire afin d'étudier le dimensionnement du lagunage nécessaire à l'amélioration de la qualité de l'eau du ruisseau de BIRON, les besoins en zones d'étalement et leurs hélophytes, et de voir s'il est possible de mutualiser les objectifs de création de ce milieu naturel de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec ceux de compensation d'Elyse Energy.

L'agence de l'eau Adour-Garonne pourrait financer cette étude à hauteur de 50 % dans le cadre de son programme d'intervention en faveur de la qualité de l'eau, de la réduction des pollutions et de la protection de la biodiversité. Des financements complémentaires en cours de recherche seront sollicités auprès d'autres institutions mais aussi via du mécénat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- ☛ **d'approuver** le lancement d'une étude de faisabilité technique d'une zone humide en amont du lac de la base de loisirs,
- ☛ **d'autoriser** son Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- ☛ **d'autoriser** son Président à solliciter une subvention auprès de toute autre institution susceptible de financer ce type de projet mais aussi via du mécénat,
- ☛ **d'autoriser** son Président à signer tout document utile à ce dossier et notamment la convention ORE (obligations réelle environnementale) avec l'entreprise Elyse énergie.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,



  
Patrice LAURENT